

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

<p>Réf : SBD/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27</p> <p>Présents : 17 Pouvoir : 5 Absents : 5</p> <p>Date de la convocation : 5 décembre 2019</p>	<p>PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :</p> <p>Magali BEAUVAIS représentée par V DEBIAIS Pascal BERGONNIER représenté par C PIAULET Maud BRUNIER représentée par JF FRAUDEAU Fabienne LAROCHE représentée par D GAUTHIER Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA</p> <p>ABSENTS : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.</p> <p>Secrétaire de séance : Christine INGRASSIA</p>
--	---

DELIBÉRATION N° 196

RAPPORTEUR : Jean-François FRAUDEAU

OBJET : INTERVENTION AU CLAS DE LA COMMUNE – TARIF AU 1ER JANVIER 2020

Le conseil municipal est informé qu'**une intervenante contractuelle interviendra auprès des jeunes participant au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** du 14 janvier au 20 février 2020 les mardis et jeudis de 17h30 à 18h.

L'objectif de cet intervenante auprès des jeunes est de :

- les sensibiliser à **la langue des signes** ;
- développer la confiance en soi ;
- travailler sur l'expression corporelle.

Le montant de l'intervention est fixé à 25 € brut par séance de 30 minutes (sans frais de déplacement). Douze séances sont programmées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le tarif de l'intervention fixé à 25 € brut les 30 minutes soit un total de 300 € brut pour 12 séances.

Considérant l'intérêt d'une telle intervention pour les enfants qui participent au CLAS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **fixe** le montant de l'intervention à 25 € brut par séance de 30 minutes à compter du 1er janvier 2020,
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

